

**Allianz IARD**

Entreprise régie par le Code des assurances.  
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.  
Siège social : 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076  
Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

**Attestation d'assurance de  
responsabilité civile**

La Société Allianz IARD certifie que :

**SA AVENTURE LAND**  
**1, rue Chalot**  
**95420 MAGNY EN VEXIN**

Est titulaire d'un contrat n° 53 656 833 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes :

- Parcours acrobatiques en hauteur (accrobranche) sécurisé par ligne de vie continue, dont 2 tyroliennes duo,
- Parcours randonneur Canopée,
- Parcours de jeux dans les filets,
- Parcours randonneurs sécurisés par filet anti-chute,
- Village des cabanes perchées,
- Sentier pédagogique de la forêt,
- Exposition « Renard »,
- Exposition d'art contemporain « Entourloupe » de Pierre Marcel,
- Amakagui,
- Foxibox,
- Karts à pédales, vélos rigolos,
- Mini-golf,
- Structures gonflables,
- Babyfoot humain,
- Aires de jeux, aires des équilibres,
- Jeux de ballons, jeux de raquettes,
- Trampolines, spaceball (structure en cordage),
- Labyrinthe végétal, labyrinthe des senteurs, hôtel à insectes,
- Jeux d'eau (Aventure Land plage),
- Turbobob,
- Vertig'haut (saut sur structures gonflables),
- Karts et Bumpers électriques,
- Location de vélos à assistance électrique,
- Restauration avec traiteur pour groupes, distributeurs de boissons automatiques,
- Aire de pique-nique, chaises longues, sanitaires,
- Restauration-snacking,
- Parkings voitures et parking cars,
- Spectacle de cirque et musique sous chapiteau (société extérieure),
- Jeux de boules (pétanque)
- Virexpress tyrolienne à virage
- Piste de tubing (glisse dans des bouées sur une piste synthétique)
- Mini ferme en partenariat avec la Ferme pédagogique d'Elancourt

La présente attestation est délivrée pour la période du 01 avril 2018 au 31 mars 2019.

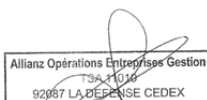
Ce document, établi par ALLIANZ, a pour objet d'attester l'existence du contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la compagnie est réputée non écrite

Fait à Lyon le 06/04/2018.

Pour la Compagnie,

Laura FOURNIER



<b>MONTANTS DES GARANTIES</b> Responsabilité Civile « Exploitation »		Montants maximum des garanties	Franchises par sinistre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)</li> <li>- Tous dommages confondus .....</li> </ul> <p><b>sans pouvoir dépasser</b>, pour les dommages ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs.....</li> </ul> <p><b>sauf cas ci-après :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Vol par préposés:.....</li> <li>- Dommages immatériels non consécutifs .....</li> </ul>		6 100 000 € par sinistre	Néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)</li> <li>- Tous dommages confondus.....</li> </ul>		800 000 € par sinistre	500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages à vos préposés</li> <li>- Dommages corporels et matériels accessoires</li> </ul>		15 300 € par sinistre	500 €
<p><b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON</b></p>		305 000 € par sinistre	500 €
Tous dommages confondus		300 000 € par année d'assurance	1 000 €
<p><b>Sans pouvoir dépasser</b>, pour les dommages ci-après ::</p>		1 000 000 € par année d'assurance	Néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs sauf frais de « dépose-repose »</li> </ul>		1 500 000 € par année d'assurance	1 500 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de « dépose-repose »</li> </ul>		750 000 € par sinistre	750 €
		150 000 € par sinistre et par année d'assurances	1 500 €

#### Défense Pénale et Recours Suite à Accident

Frais et honoraires assurés, quel que soit le nombre de victimes : 50 000 € HT par année d'assurance

Seules entrent dans la garantie Recours les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 €